



Le 23 octobre 2015

GUIDE D'INFORMATION

OBJET : FIN DES TARIFS REGLEMENTES EN ELECTRICITE AU 31/12/15

I) RAPPEL DU CONTEXTE

Si vous êtes en tarif réglementé et que votre puissance d'installation est supérieure à 36 kVA (tarifs jaunes et verts chez EDF), vous devez souscrire à une offre à prix de marché avant le 1^{er} janvier 2016.

Il faut savoir que plus nous nous approchons de cette date butoir, moins les offres seront intéressantes. Les fournisseurs seront alors submergés de demandes et donc auront des difficultés à vous répondre. **Il est essentiel d'anticiper !**

Pour plus d'informations suivre ce lien :

<http://www.energie-info.fr/Pro/Actualites/Disparition-de-certains-tarifs-reglementes-de-gaz-et-d-electricite>

II) DEMARCHE

Nous vous conseillons dès à présent de lancer un appel d'offres auprès de 2 ou 3 fournisseurs d'électricité afin de **faire jouer la concurrence** en fonction de vos besoins.

Les deux principaux fournisseurs français sont EDF et DIRECT ENERGIE. Mais vous avez en tout le choix entre 19 entreprises dont vous trouverez la liste et les coordonnées sur le lien suivant : <http://calculettes.energie-info.fr/pratique/liste-des-fournisseurs>.

Nous avons contacté DIRECT ENERGIE afin d'obtenir le maximum d'informations en amont et ainsi répondre à quelques questions que vous vous posez :

CONTACT

- Du lundi au vendredi de 9H à 19H
- Pour les tarifs bleus et jaunes : 01 55 99 68 92
- Pour les tarifs verts : 01 73 03 75 00

SE MUNIR DE

- Une facture représentative, si possible, du pic de consommation pour évaluer les frais d'acheminement et ainsi être le plus proche possible de la réalité en termes d'offre.

- L'idéal est d'avoir son dernier feuillet de gestion envoyé par EDF (sorte de bilan des consommations annuelles).

GAIN

- Actuellement environ – 5 % par rapport aux tarifs réglementés,
- Un contrat sans engagement dans la durée avec une liberté de résiliation à tout moment sans préavis,
- Un prix fixe garanti pour 2 ans. Il faut savoir que les prix sont en constante augmentation depuis plusieurs années, vous pouvez ainsi maîtriser votre budget énergie pendant cette période.

RESILIATION

- Le nouveau fournisseur se charge de toutes les démarches. **Le transfert prend maximum 15 jours.**

III) CONSEILS POUR ETUDIER LES OFFRES

- Vérifier si l'offre inclut ou non l'acheminement,
- Comparer les prix sur une même base (notamment en ce qui concerne les taxes),
- Tenir compte de l'évolution du prix, s'il s'agit de prix fixes ou variables,
- Prendre en compte la période d'engagement et les modes de résiliation anticipée.

Pour plus d'informations suivre ce lien :

<http://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Je-change-de-fournisseur/Comment-comparer-les-offres-d-electricite-et-de-gaz-naturel>

Compareur d'offres suivre ce lien :

<http://compareur-offres.energie-info.fr/compareur-offres-electricite-gaz-naturel/criteria.action;jsessionid=904A082DD1E3437C05E51217246F1D79>

Comprendre sa facture suivre ce lien :

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/facture-et-contrat/facture/comprendre-ma-facture/taxes-sur-ma-facture.html>

Extrait du site cité ci-dessus :

TVA	5,5%		20%		
ÉLECTRICITÉ	Abonnement	Contribution Tarifaire d'Acheminement	Consommation	Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité	Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité
GAZ				Taxes Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel	Contribution au Tarif Spécial de Solidarité Gaz